



ÉMETTEURS

IBM et Atos renforcent leur alliance sur le cloud financier

Atos sera tiers de confiance pour fournir des services de surveillance de cybersécurité sur le cloud financier d'IBM.

Par Capucine Cousin

Atos et IBM font davantage cause commune autour de la cybersécurité. Tous deux dévoilent ce mardi un partenariat renforcé autour d'IBM Cloud pour les services financiers (IBM Cloud for Financial Services). Dans ce cadre, le groupe de services informatiques Atos va déployer des ressources de cybersécurité sur le cloud financier d'IBM.

Tous deux sont déjà partenaires depuis des dizaines d'années : « *plusieurs centaines* » d'entreprises, des banques et assurances en France, « *tournent déjà sur des plateformes IBM et des services d'infogérance traditionnelle assurée par Atos* », précise Yannick Tricaud, directeur Europe du Sud d'Atos.

Le cloud, qui permet une gestion informatique standardisée et automatisée via internet et par l'intermédiaire d'un prestataire de services, s'impose dans le secteur financier. Le cloud financier est un concept de cloud hybride conforme aux obligations réglementaires du secteur financier, et qui permet de mutualiser les coûts entre participants.

Mais IBM et Atos vont un cran plus loin avec ce nouveau partenariat. Le cloud d'IBM dédié aux services financiers « *s'enrichit désormais d'une solution 'Tiers de confiance' assurée par Atos* ». De

fait, ce dernier, en tant que tiers de confiance de l'UE, « *va fournir des services de surveillance de bout en bout de la cybersécurité* », indique Agnieszka Bruyère, vice-présidente Cloud EMEA d'IBM.

NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS EUROPÉENNES

Cela permettra aux entreprises utilisatrices de protéger davantage leurs données et leurs systèmes, et de les faire superviser « *conformément aux dernières réglementations, qui deviennent de plus en plus compliquées pour les banques* », ajoute Yannick Tricaud. Avec notamment une batterie de nouveaux règlements européens qui vont bientôt entrer en vigueur. Avec l'arrivée prochaine des directives européennes sur le numérique, le Digital Markets Act (DMA) et le Digital Services Act (DSA), « *qui imposent aux entreprises européennes d'avoir des tiers de confiance européens* », poursuit le dirigeant. Mais aussi la directive européenne sur la sécurité des réseaux de l'information (NIS), la Loi de programmation militaire (LPM), et surtout, le règlement Dora (Digital Operational Resilience Act, ou Résilience opérationnelle du numérique), qui cible la question de

la cybersécurité du secteur de la finance.

S'y ajoute l'enjeu de souveraineté européenne appliqué au numérique. Atos garantit un stockage des données en Europe, grâce à son centre d'opérations de sécurité (Security Operations Center, SOC) local, basé en France. Celui-ci surveillera en permanence l'infrastructure IBM Cloud par la détection, l'analyse et la notification des incidents de sécurité, afin de traiter immédiatement toute menace.

En outre, en termes de confidentialité des données des entreprises, la solution inclut des fonctions de sécurité telles que la technologie de chiffrement « *keep your own key* », qui permet aux entreprises de garder le contrôle de leurs propres clés de chiffrement. ●

